



AGENCE NATIONALE
D'APPROVISIONNEMENT EN
EAU POTABLE EN MILIEU RURAL
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN



Agence Nationale
de l'Eau Potable
en Milieu Rural

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2019

(Version provisoire)

Janvier 2020

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
Liste des sigles et abréviations.....	4
Liste des tableaux.....	6
INTRODUCTION.....	7
Résumé.....	9
I. Avancement physique des activités.....	15
1.1 Le programme AQUA-VIE.....	16
1.1.1 La sélection des opérateurs régionaux.....	17
1.1.2 La sélection des maîtres d'œuvre.....	17
1.1.3 L'assistance technique au Centre de Formation aux Métiers de l'Eau.....	18
1.1.4 La publication des rapports semestriels de gestion du patrimoine.....	18
1.2 Le Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU).....	19
1.2.1 La construction de la STBV.....	19
1.2.2 La construction de 16 SAEP.....	20
1.2.3 L'inventaire des AEV sur la plateforme mWater.....	21
1.2.4 La construction du LRCQE.....	22
1.2.5 L'appui aux réformes du secteur de l'eau.....	22
1.2.6 L'état des lieux des ACEP.....	23
1.3 Programme OMIDELTA.....	23
1.3.1 Projet de réalisation de 34 SAEPmV de la tranche 2 du PDAEP.....	24
1.3.2 Assistance technique à l'ANAEPMR.....	25
1.3.3 La revue à mi-parcours du programme OmiDelta.....	26
1.3.4 L'Audit des comptes du projet par l'IGF.....	28
1.4 Programme EXIM BANK INDE pour l'approvisionnement en eau potable de 69 localités ..	28
1.5 Projets d'approvisionnement en eau potable sur le budget national.....	29
1.5.1 PASAEP 24.....	29
1.5.2 Projet Eau Pour Ecoles à Cantine.....	31
1.6 Projet de réalisation de 44 SAEP.....	32
1.7 Opérationnalisation de l'Agence.....	32
II. EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME DE L'AGENCE.....	34
1.1 Budget Exercice 2019.....	34
1.2 Mobilisation des ressources.....	35
1.3 Exécution financière du budget 2019.....	36
III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PASSATION DES MARCHES.....	39
IV. DIFFICULTES RENCONTREES.....	42

V. PERSPECTIVES	43
CONCLUSION	44
ANNEXES.....	45
Annexe 1 : Carte des périmètres d’affermage	45
Annexe 2 : Cadre de résultats du peprau.....	46
Annexe 3 : Calendrier previsionnel de recrutement des futurs opérateurs régionaux.....	48

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLE	DEFINITION
AAOI	Avis d'Appel d'Offres International
ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AEV	Adduction d'Eau Villageoise
AGETUR	Agence d'Exécution des Travaux Urbains
ANAEPMR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
APD	Avant-Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
AT	Assistance Technique
AVI	Agent de Vérification Indépendant
BAI	Bureau d'Analyse et d'Investigation
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	Banque Mondiale
CA	Conseil d'Administration
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAPPP	Commission Ad'hoc pour le Partenariat Public Privé
CEDEAO	Communauté Economique de Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPEPE	Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
CGRES	Cadre de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux
CPMP	Cellule de Passation des Marchés Publics
CP-PEPRAU	Chargé de Projet PEPRAU
CVN	Cité Vie Nouvelle
DAF	Directeur Administratif et Financier
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DAOI	Dossier d'Appel d'offres International
DG	Directeur Général
DGA	Direction Générale de l'Assainissement
DGDU	Direction Générale du Développement Urbain
DGEau	Direction Générale de l'Eau
DNCMP	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
DNSP	Direction Nationale de la Santé Publique
DPM	Directeur de la Passation des Marchés
DSEC	Directeur Suivi-Evaluation et appui à la Communication
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FPMH	Forage de Pompe à Motricité Humaine
GRGES	Guide Référentiel de Gestion Environnementale et Sociale
GWSP	Global Water Security and Sanitation Partnership
IGF	Inspection Générale des Finances

SIGLE	DEFINITION
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
ILD	Indicateurs Liés aux Décaissements
LRCQE	Laboratoire de Référence pour le Contrôle de la Qualité de l'Eau
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEM	Ministère de l'Eau et des Mines
MS	Ministère de la Santé
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PCC	Plan de Consommation de Crédit
PDAEP	Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable
PEA	Poste d'Eau Autonome
PEPRAU	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines
PForR	Programm For Results
PPP	Partenariat Public Privé
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
SAEP	Système d'Approvisionnement en Eau Potable
SAEPmV	Système d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages
SFQC	Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût
SIGMAP	Système Intégré de Gestion des Marchés Publics
SNAEP-MR	Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
SNPHAB	Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
STBV	Station de Traitement des Boues de Vidange
TEF	Taux d'Exécution Financière
TEP	Taux d'Exécution Physique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Mesure des indicateurs de performances du PTAB 2019	15
Tableau 2: Exécution physique par projet	16
Tableau 3: Projet de budget de l'ANAEPMR au titre de l'Exercice 2019	34
Tableau 4: Etat de la mobilisation des ressources	35
Tableau 5: Exécution financière du budget 2019	37
Tableau 6: Répartition des marchés prévus au Plan de Passation des marchés actualisés de l'ANAEPMR en 2019	40
Tableau 7: Etat d'avancement de la passation des marchés	41

INTRODUCTION

L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) a été créée par le décret 2017-039 du 25 janvier 2017. Ce décret constate l'approbation de la création de l'ANAEPMR mais aussi en définit les statuts. L'ANAEPMR est un établissement public à caractère social, technique et patrimonial de type spécifique jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Outre ses statuts, elle est régie par les dispositions de la loi 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique. L'ANAEPMR est placée sous la tutelle de la Présidence de la République.

En 2019, l'Agence s'est évertuée à poursuivre les études de faisabilité en vue de l'atteinte de l'objectif de la desserte universelle à l'horizon 2021. La principale décision ayant affecté l'investissement immédiat dans le sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, est la réalisation de systèmes de plus grande taille appelés Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villageois (SAEPmV) dont la finalité est couverte le territoire des arrondissements. Les études conduites par le bureau IGIP AFRIQUE ont permis d'aboutir à six cent dix-huit (618) SAEPmV pour mailler à terme l'ensemble du territoire national. Ces ouvrages seront complétés par des ouvrages spécifiques moins complexes dans les zones critiques qui ne peuvent pas être alimentées par lesdits SAEPmV.

Le programme d'investissement se décline en grandes phases notamment :

- une première phase devant aboutir à la réalisation de 166 Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villageois (SAEPmV) pour desservir environ 2,5 millions de personnes additionnelles à l'horizon 2021 dans le strict respect des engagements au PAG 2016- 2021,
- une seconde phase dite de mise en conformité qui permettra au travers des fermiers régionaux d'améliorer sensiblement l'état de fonctionnement durable des systèmes adduction d'eau villageoise existante qui constituent le patrimoine de l'AEP en milieu à date,
- une troisième phase de 77 SAEPmV destinés à approvisionner avec des ouvrages de type nouveau 1,3 millions de personnes vivant dans les arrondissements ne disposant d'aucune AEV et non bénéficiaires du programme des 166 SAEP en cours, une quatrième phase de 375 SAEPmv pour assurer la continuité du service public de l'eau en desservant environ plusieurs millions de personnes additionnelles.

Au titre de l'année 2019, les activités de l'Agence ont été mises en œuvre à travers sept (07) projets structurés conformément aux prévisions à savoir :

- ❖ le Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU),
- ❖ le programme AQUA-VIE,
- ❖ le programme OmiDelta,
- ❖ le programme de réhabilitation de 47 AEV dans 69 villages sur le financement de EXIMBANK INDE,
- ❖ le projet de réalisation de 24 AEV sur le financement du budget national,
- ❖ le projet de réalisation de 44 AEV sur le financement du budget national et de la BIDC,
- ❖ le Projet Eau Pour Ecoles à Cantines (PEPEC).

Ces projets impactent les secteurs de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement et contribueront au renforcement du capital humain tout en permettant la génération d'activités créatrices d'emplois sur l'ensemble du territoire national.

Le présent rapport d'activités rend compte du niveau d'avancement des activités de l'Agence au 31 décembre 2019. Le rapport est structuré autour de chaque projet en évoquant les performances physiques et financières, les difficultés et les perspectives envisagées. Une seconde partie est consacrée à l'exécution financière du plan de travail annuel budgétisé assorti des ratios de gestion. La dernière partie est consacrée aux activités relatives à la passation des marchés. Un résumé succinct présente au démarrage les grands progrès réalisés dans l'exécution du programme d'investissement de l'ANAEPMR en 2019. Les principales difficultés rencontrées et les perspectives de l'année 2020 sont aussi présentées.

RESUME

Au cours de ces vingt-huit (28) mois de mise en œuvre des activités de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), la priorité a été donnée à la ingénierie financière utile à la mobilisation des ressources financières et à la finalisation des études techniques en vue du lancement des appels d'offres et le démarrage des premiers grands chantiers d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Parallèlement, l'ANAEPMR a poursuivi sa structuration organisationnelle, la consolidation de son cadre de supervision et de contrôle et l'aménagement de son cadre de travail.

L'objectif essentiel de l'Agence est de développer et d'organiser la gestion du patrimoine hydraulique de l'Etat en milieu rural en vue d'assurer l'accès universel à l'eau potable au Bénin. L'Agence a développé un programme d'investissement s'articulant autour de sept (07) projets. Au titre de l'année 2019, les principaux résultats attendus étaient :

- la poursuite et l'achèvement des travaux relatifs à la réalisation de 24 AEV sur le budget National,
- la réalisation des 20 forages à gros débit dans le cadre du PEPRAU,
- l'attribution et le démarrage des travaux dans le cadre de la réalisation de 47 AEV sur le financement de EXIMBANK INDE,
- le démarrage des travaux de la Station de Traitement des Boues de Vidange (STB) à Sèmé-Podji,
- la finalisation des études, le lancement des Avis d'Appels d'Offres Internationaux et le démarrage des travaux des SAEPmV sur les projets PEPRAU et OMIDELTA,
- la finalisation de l'inventaire des AEV sur la plateforme mWater.

Au titre du programme AQUA-VIE, les principales activités retenues au titre de l'année sont le démarrage de la sélection des futurs opérateurs régionaux et le recrutement de deux bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre structurelle du programme d'investissement de l'Agence. Au 31 décembre 2019, les deux maîtres d'œuvre structurels ont été recrutés avec un démarrage effectif de leurs prestations.

Quant au recrutement des futurs opérateurs régionaux, par **décret N°2019-134 du 08 mai 2019 portant « Création et modalités de fonctionnement de la Commission ad'hoc d'appel d'offres chargée de la sélection des opérateurs régionaux pour la gestion par affermage du service public de production, de transport et de distribution d'eau potable en milieu rural »**, le Chef de l'Etat a mis en place la commission ad'hoc conformément aux dispositions de la loi

sur le partenariat public-privé. La procédure de pré qualification a été conduite à son terme. L'avis favorable de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) a été obtenu sur le rapport de pré qualification des firmes. A cet effet, Le projet de Dossier d'Appel d'Offres International (DAOI) est en cours de finalisation pour approbation par la DNCMP (Art. 6 du Décret 2018 – 039 du 31 janvier 2018). Le processus de sélection doit durer seize (16) mois. La signature des contrats avec les futurs opérateurs régionaux est fixée au 15 septembre 2020.

Au titre des investissements, il était prévu la réalisation des forages et le démarrage des premiers ouvrages à la fin des études techniques détaillées en cours. Le changement d'option technologique passant des Adductions d'Eau Villageoises (AEV) aux Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages (SAEPmV) a rallongé les délais d'exécution des études. La réalisation des forages prévus dans le cadre du programme AQUA-VIE a été mise en sursis vu que l'ANAEPMR a obtenu entretemps du Royaume des Pays-Bas, l'acceptation du financement de 112 forages et 62 essais de pompage dans le cadre du programme OmiDelta. Ces forages devraient permettre d'assurer la disponibilité de la ressource en eau pour tous les systèmes restants du programme d'investissement à court terme.

Le Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des Eaux usées Urbaines (PEPRAU) est le second projet actif du portefeuille de l'ANAEPMR. Ce projet a subi une seconde restructuration en six (6) mois visant à rationaliser et à réduire le volume d'activités permettant à la coordination du projet de se concentrer sur cinq (05) grandes activités à savoir :

- l'appui aux réformes dans le secteur de l'eau,
- la contribution à la réalisation des SAEPmV de la tranche 1 du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable (PDAEP),
- la réalisation de la première Station de Traitement de Boues de Vidange (STBV) publique à Sèmé-Podji,
- la construction du Laboratoire de Référence pour le Contrôle de la Qualité de l'Eau (LRCQE) pour le compte du Ministère de la Santé,
- l'inventaire des AEV existantes sur la plateforme d'information permettant d'assurer désormais le suivi harmonisé et optimisé de gestion des AEV et de leur patrimoine et de contrôle d'exécution des contrats de délégation du service publique de l'eau potable en milieu rural (mWater).

Au terme de l'année 2019, les travaux de la STBV ont effectivement démarré le 03 octobre 2019 par un lancement officiel en présence du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) désormais antenne technique de cette activité. La date prévisionnelle d'achèvement des travaux est le 31 décembre 2020. Parallèlement, les modalités de gestion des STBV sont en discussion au niveau du Gouvernement. Le taux d'exécution physique des travaux de la STBV est de 7% contre une prévision de 4% au 31 décembre 2019.

La seconde activité importante est relative à la finalisation des études pour 16 SAEPmV de la tranche 1 du PDAEP et le lancement de l'Avis d'Appel d'Offres International (AAOI). La date limite de dépôt des offres a été prorogée au 23 décembre 2019. A cette date, l'ANAEPMR a reçu des offres pour les trois (03) lots. L'évaluation est envisagée à compter de la première quinzaine du mois de janvier 2020. Il est envisagé le démarrage des travaux pour le second trimestre de l'année 2020 avec une livraison en fin d'année 2021.

La firme MANOBI a procédé à l'inventaire des AEV existantes au Bénin sur la plateforme mWater. On décompte aujourd'hui 649 AEV donnant un taux de desserte brut de 53,70%¹.

Au plan des réformes, le PEPRAU a appuyé la réalisation des études sur l'audit organisationnel et institutionnel de la Direction Générale de l'Eau ainsi que les études préalables aux réformes dans le secteur de l'hydraulique urbaine. Au 31 décembre 2019, toutes ces études sont achevées.

Par contre, pour le LRCQE, les objections du Bailleur persistent quant à son financement si certaines dispositions ne sont pas respectées. A la faveur de la dernière mission en octobre 2019, un plan d'actions a été défini avec le Ministre de la Santé.

Au 31 décembre 2019, le TEP du PEPRAU est de 87,09% pour une exécution financière de 117,50%.

Le Royaume des Pays-Bas finance le programme OMIDELTA pour l'accès à l'eau potable, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et l'assainissement. L'ANAEPMR est partie prenante de ce financement pour la réalisation partielle de la tranche 2 du PDAEP comportant 34 SAEPmV.

¹ Confère plateforme mWater

Au titre de l'année 2019, il était attendu la finalisation des études, la passation de marchés pour la sélection des entreprises et le démarrage des travaux. Comme indiqué dans le programme AQUA-VIE, le changement des normes de dimensionnement des ouvrages a engendré prolongation du temps nécessaire pour la finalisation des études. A date, les ressources en eau sont disponibles pour neuf (09) systèmes dont le Dossier d'Appel d'Offres International (DAOI) est finalisé avec un avis favorable de la DNCMP. Le lancement de l'Avis d'Appel d'Offres International (AAOI) a été fait le 06 décembre 2019. Le démarrage des travaux est envisagé pour le second trimestre de l'année 2020. La fin des travaux est envisagée pour l'année 2021.

La principale activité réalisée dans le cadre du programme OMIDELTA est la signature de l'avenant pour la réalisation de 112 forages et 62 essais de pompage en vue de la mobilisation des ressources en eau pour les SAEPmV restants du PDAEP. Le PDAEP porte sur la réalisation de 95 SAEPmV (dont 21 pour la tranche 1, 34 pour la tranche 2 et 40 pour la tranche 3). Au 31 décembre 2019, trente-neuf (39) forages positifs à gros débits ont été réalisés soit un taux de réalisation de 34,82%.

Outre ces activités, les études ont permis de mettre à disposition du secteur de l'eau la version provisoire de deux (02) outils principaux à savoir : i) les directives nationales de dimensionnement, des spécifications techniques et des évaluations des coûts des ouvrages, ii) les directives nationales de branchement des compteurs d'eau des systèmes d'AEP en milieu rural. A tout ceci, il faut ajouter la finalisation de 618 Avant-Projets Sommaire (APS) des SAEPmV pour la couverture intégrale du territoire national. Au cours de l'année 2019, la revue à mi-parcours du programme OMIDELTA a eu lieu avec des orientations fortes quant aux activités et l'atteinte des objectifs au niveau de tous les acteurs de mise en œuvre. Au 31 décembre 2019, le TEP du programme OMIDELTA est de 71,22% pour un TEF de 34,11%.

Le Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable par la réalisation de 24 AEV (PASAEP 24) est le projet d'investissement dont les marchés ont été attribués en 2018 et les travaux censés être clôturés au plus tard en août 2019 rendant disponibles les premiers ouvrages réalisés par l'ANAEPMR. Malheureusement, plusieurs difficultés ont entravé l'exécution diligente de ces premiers gros contrats de travaux par les entreprises locales. La principale cause du retard observé est liée à la capacité technique, financière et organisationnelle des entreprises. En plus, il faut rajouter le déficit de suivi rapproché par défaut de maître d'œuvre. Au démarrage, c'est l'ANAEPMR, équipe restreinte, qui a conduit le

suivi et le contrôle sur le terrain en parfaite relation avec les Services Eau des Directions Départementales de l'Eau et des Mines (DDEM). Ce suivi s'est révélé insuffisant. La prise de service des deux maîtres d'œuvre structurels a permis de renforcer le dispositif de suivi. La troisième source de retard est la forte pluviométrie et la longue saison de pluies ayant engendré la suspension des travaux pour plus de trois (03) mois par endroit. Une réactualisation des délais d'exécution projette la fin des premiers travaux pour la fin du mois de juin 2020.

Au plan physique 56,25% des forages attendus ont été réalisés offrant près de 80% des ressources attendues pour alimenter les SAEPmV. Il en découle que tous les forages prévus ne seront pas réalisés avant d'atteindre la quantité de ressources en eau attendue. Dans la Commune de Tchaourou, précisément à Koda et Agbassa, les travaux d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) ont démarré notamment les châteaux. Au 31 décembre 2019, le TEP de ce projet est de 45% pour un TEF de 39,63%.

La République du Bénin a signé depuis 2013, un accord de prêt avec EXIMBANK INDE pour l'approvisionnement en eau potable de 69 villages. Les études ont été réalisées avant le démarrage des activités de l'Agence mettant à disposition du secteur 71 APD et le DAO pour la réalisation des ouvrages. Face aux résultats des études, les ressources se sont avérées insuffisantes pour réaliser le programme dans son ensemble. Ceci a généré le PASAEP 24 en cours d'exécution entièrement sur budget national. Depuis l'année 2018, l'Agence a entamé le processus de sélection des entreprises indiennes conformément aux dispositions de l'accord de prêt. Au terme d'une longue procédure d'Appel d'Offres Internationale (AOI) à l'intention exclusive des firmes de droit Indien précédée d'une pré qualification conduite par EXIMBANK INDE, ce dernier a objecté sur la signature du contrat au motif que l'entreprise indienne précédemment pré qualifiée n'aurait plus les capacités financières requises pour exécuter le marché. Or deux (02) mois plus tôt, le même Bailleur avait approuvé les résultats de la sélection. Le marché attribué était de 26,959 milliards de francs CFA à l'entreprise TECHNOFAB ENGINEERING en deux (02) contrats à financer par EXIMBANK INDE et AQUA-VIE. Les propositions ont été faites au Gouvernement en vue des échanges au plus haut niveau sur les enjeux liés à ce financement. Les ratios de gestion sont nuls par rapport aux activités envisagées sur ce financement.

La tranche 3 du PDAEP bénéficie du soutien de la Banque d'Investissement de la CEDEAO (BIDC) pour un financement d'environ 37,7 millions de dollars US sur les 43,3 millions de dollars du Projet. La différence est une contrepartie à la charge du budget national. L'accord de

prêt a été signé et ratifié en 2018. Au titre de l'année, le dossier de pré qualification est achevé et envoyé à la BIDC. Il y a lieu de rappeler que le crédit de la BIDC est aussi adossé sur un financement de EXIMBANK INDE. Malgré les assurances de la BIDC, les mêmes risques enregistrés sur le financement du projet de 69 villages sont à craindre.

Le dernier projet actif du portefeuille de l'Agence est relatif au Projet Eau Pour Ecole à Cantine (PEPEC). Au titre de l'année, il était prévu la réalisation des études. Cette activité a été mise en sursis car le budget n'était pas initialement disponible. L'ANAEPMR a, par la suite, bénéficié d'un transfert de ligne budgétaire du Ministère de l'Eau et des Mines (MEM) d'un montant de 1,797 milliards de francs CFA pour un projet d'un coût estimatif de 4,5 milliards de francs CFA. La procédure de sélection du maître d'œuvre a démarré. La liste restreinte des bureaux de contrôle est approuvée par la DNCMP et la Demande de propositions techniques et financières est en cours de finalisation pour son approbation par le même organe. Parallèlement, le Dossier d'Appel d'Offres est finalisé avec l'approbation des organes de contrôle. Le lancement du DAO est prévu pour le 03 janvier 2020.

Au plan global, l'ANAEPMR a atteint un niveau d'exécution des activités de **55,11%** pour une exécution financière de **62,66%**. Le Ministère de l'Eau et des Mines a procédé à 100% du transfert des ressources en capital au profit de l'ANAEPMR. Le taux de passation des marchés, outre les nombreux avenants pris, est de **66,67%**.

I. Avancement physique des activités

Le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) élaboré au titre de l'année comportait au total dix-sept (17) indicateurs répartis entre les sept (07) projets du portefeuille de l'Agence auxquels il faut ajouter les ratios prudentiels de passation des marchés. Le tableau N°1 ci-dessous montre le niveau de satisfaction des indicateurs de mesure de la performance du PTAB au titre de 2019.

Tableau 1: Mesure des indicateurs de performances du PTAB 2019

N°	Libellé	Unité de mesure	Valeur cible 2019	Valeur réalisée au 30/11/2019	Observations
1	Réalisation de forages à gros débit	Forages	199	98	98 forages sont réalisés au titre de l'année 2019 soit 49,25% d'atteinte des objectifs. Les forages à gros débit sont répartis à raison de 14 forages sur le PEPRAU, 45 forages sur le PASAEP 24, 39 forages sur le programme OMIDELTA)
2	Chantiers de travaux d'AEV multi villageoises ouverts	AEV	110	24	La valeur cible de cet indicateur est atteinte à hauteur de 21,81%. Un marché de réalisation de 47 SAEP a été attribué pour un coût de plus de 26 milliards de francs. La signature des contrats et le démarrage des travaux aurait permis d'atteindre 64,55% des prévisions. Deux appels d'offres ont été lancés pour la réalisation de 25 SAEP. L'appel d'offres pour la réalisation de 16 SAEP a été publié sur le PEPRAU le 22 octobre 2019 et la date limite de dépôt des offres est fixée au 23 décembre 2019. Une prorogation a été faite à la demande des entreprises ayant acquis le dossier d'appel d'offres international L'appel d'offres pour la réalisation de 09 SAEP (OMIDELTA et AQUA-VIE) a été publié le 06 décembre 2019. La date limite de dépôt des offres est fixée au 27 janvier 2020.
3	Mise en place d'une plateforme digitalisée pour l'inventaire du patrimoine hydraulique et le suivi de l'exploitation	Plateforme	Oui	Oui	Les travaux d'inventaire sont achevés. on dénombre 649 AEV sur la plateforme
4	Démarrage des travaux de la Station de Traitement de Boues de Vidange à Sémé-Podji	STBV	Oui	Oui	L'ordre de service est émis pour un démarrage des travaux le 1 ^{er} octobre 2019. Le lancement des travaux a eu lieu le 03 octobre 2019. L'avancement physique des activités est estimé 7% contre une prévision de 4% au 30 décembre 2019
5	Exécution physique des activités	Pourcentage	90	55,11%	
6	Exécution du budget	Pourcentage	80	32,66%	

N°	Libellé	Unité de mesure	Valeur cible 2019	Valeur réalisée au 30/11/2019	Observations
7	Engagement des marchés prévus au PPM	Pourcentage	80	66,67%	24 marchés ont été attribués sur les 36 marchés prévus au plan actualisé de passation de marchés. Ce taux n'intègre pas le marché dont les contrats n'ont pu être signés malgré que la procédure soit conduite à son terme. Il n'intègre pas aussi les marchés en instance de signature. Le taux devrait dépasser 80% au 31 décembre 2019.

Source : ANAEPMR

Se fondant sur les indicateurs énumérés ci-dessus définissant les objectifs de l'ANAEPMR en 2019, les valeurs cibles de deux (02) indicateurs ont été atteints soit un taux de 28,57%. Des progrès ont été observés sur tous les indicateurs même si les valeurs cibles ne sont pas atteintes.

Par projet, le Taux d'Exécution Physique (TEP) se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau 2: Exécution physique par projet

N°	Projets	Source de financement	TEP
1	PEPRAU	BANQUE MONDIALE	87,09%
2	AQUA-VIE	BANQUE MONDIALE	65,70%
		BANQUE MONDIALE	
3	PASAEP (24 AEV)	BUDGET NATIONAL	45,00%
4	PASAEP (44 AEV)	BUDGET NATIONAL	23,33%
		BIDC	
5	OMIDELTA	ROYAUME DES PAYS-BAS	71,22%
6	PROJET 69 VILLAGES	EXIMBANK INDE	0,00%
7	AEP POUR ECOLES A CANTINE	BUDGET NATIONAL	8,67%
Taux d'Exécution Physique Pondéré du PTA de l'Agence			55,11%

Source : ANAEPMR

1.1 Le programme AQUA-VIE

Le programme AQUA-VIE a un coût estimatif de plus de 117 milliards de francs sur la période 2018-2024. Au 31 décembre 2019, les ressources de ce programme ont été entièrement mobilisées à travers deux (02) accords de financement signés avec la Banque mondiale et mis en vigueur le 28 septembre 2018. Le programme AQUA-VIE est un programme basé sur les résultats. Les principaux résultats visent l'accès à l'eau potable via les branchements particuliers, les branchements communautaires et les bornes fontaines dans le cadre des SAEPmV gérés par des opérateurs professionnels. C'est d'ailleurs pour cela que le recrutement

des opérateurs régionaux est un jalon important dans le décaissement des fonds que dans la réalisation des ouvrages.

1.1.1 La sélection des opérateurs régionaux

Elle représente la principale activité de l'Agence au cours de l'année 2019. En effet, la mobilisation de près de 60% du financement du programme AQUA-VIE repose sur l'opérationnalité des opérateurs régionaux. Conformément aux dispositions de la loi sur le partenariat public-privé, le Chef de l'Etat a mis en place la commission ad'hoc évoquée supra pour la conduite du processus. Après la mise en place de cette Commission, l'Agence a organisé une rencontre de présentation du programme d'investissement dans le secteur de l'eau en milieu rural aux principaux acteurs venus de plusieurs pays africains et canadiens en guide de promotion du projet de l'action gouvernementale. Une journée d'informations a donc été organisée à l'endroit des différents opérateurs potentiels, le 14 juin 2019 à l'annexe de la Présidence de la République en présence du Gouvernement, des membres du Conseil d'administration et de plusieurs acteurs du secteur tant au plan national, régional qu'international. C'est après cette activité de sensibilisation et d'informations que le dossier de pré qualification a été validé et diffusé. Le territoire national a été découpé en trois (03) périmètres d'affermage. L'illustration des périmètres d'affermage figure en annexe au présent rapport. Au terme de la procédure de pré qualification, quatre (04) opérateurs potentiels ont été pré qualifiés. Ils sont en attente de recevoir le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) avant la fin de la première quinzaine du mois de janvier 2020.

Pour monter ce dossier, l'Agence a recouru aux prestations d'une équipe pluridisciplinaire internationale recrutée sur base compétitive afin de procéder aux études techniques, financières et juridiques. La caractérisation des périmètres d'affermage est un résultat probant de leurs prestations.

1.1.2 La sélection des maîtres d'œuvre

En prélude à la mise en œuvre de son programme d'investissement, l'Agence a retenu de recruter deux bureaux d'études pour jouer le rôle de maître d'œuvre structurel conformément à sa stratégie d'intervention. La procédure de sélection démarrée en 2018 a pris fin en 2019 par la signature des contrats des deux maîtres d'œuvre le 06 mai 2019 pour un coût total de cinq milliards sept cent quatre-vingt millions cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-et-un (5.780.183.861) francs CFA. Les bureaux d'études adjudicataires sont :

- Groupement ESSOR/BNETD/TERRABO pour la zone 1 couvrant les quatre départements du Borgou, Alibori, Atacora et Donga,
- Groupement Hydro R&D/INROS LACKNER/HYDRO GENIE SARL pour la zone 2 couvrant les sept (07) départements restants en dehors du Littoral.

Ces deux groupements ont réellement démarré leurs prestations en juillet 2019, prenant en main le suivi et le contrôle des entreprises exécutant les 24 AEV résultant des APD non susceptibles d'être financés sur le projet de 69 villages (EXIMBANK INDE).

1.1.3 L'assistance technique au Centre de Formation aux Métiers de l'Eau

Le Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) est le centre par référence pour la formation d'un certain nombre de corps de métiers nécessaires dans le secteur de l'eau potable. Lors de la formulation du programme AQUA-VIE, il avait été retenu de contribuer à la réhabilitation du CFME en acquérant des plateformes mais aussi le développement des curricula de formation en adéquation avec les besoins du marché. Au cours de l'année, avec le concours de la Banque Mondiale, une mission d'assistance technique a procédé au diagnostic des maux qui minent le fonctionnement optimal du CFME. Les échanges avec la Direction Générale de la SONEB ont permis de convenir d'un plan d'actions à financer sur le programme AQUA-VIE. Ce plan d'actions fera partie intégrante du plan de travail de l'Agence au titre de l'année 2020.

1.1.4 La publication des rapports semestriels de gestion du patrimoine

Au titre des résultats attendus dans le cadre du programme AQUA-VIE, l'ANAEPMR doit publier semestriellement un rapport sur la gestion du patrimoine. Pour l'année 2019, il était attendu la production de deux rapports semestriels. Ces rapports ont été produits et publiés sur le site du Gouvernement rapportant près de 3,4 milliards de francs CFA. Ces ressources mobilisées au titre de cette année en plus des avances de démarrage, portent à 34 milliards les ressources disponibles et mobilisées sur le programme AQUA-VIE soit un taux de décaissement auprès du bailleur de 28,71%.

Les liens de ces rapports sur le site du Gouvernement sont rappelés ci-dessous :

- 1 Rapport Juillet à Décembre 2018 : <https://www.gouv.bj/actualite/269/rapport-semestriel-du-suivi-du-patrimoine-et-des-performances-du-service-public-de-leau-potable-en-milieu-rural-au-benin/>

- 2 Rapport Janvier à Juin 2019 : <https://www.gouv.bj/actualite/421/rapport-semestriel-de-suivi-du-patrimoine-et-de-performance-du-service-de-leau-janvier-juin-2019/>

L'inventaire des AEV sur la plateforme mWater a été d'une grande utilité pour la production de ces rapports.

1.2 Le Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU)

Ce projet est d'un coût avoisinant 40 milliards de francs CFA sur la période 2017-2022. Ce projet a fait l'objet d'une seconde restructuration à la demande du Gouvernement. La mise en vigueur de l'accord de restructuration a été prononcée le 19 juin 2019 sanctionnant la clôture d'un processus assez complexe. Cette nouvelle restructuration optimise les activités du PEPRAU et donne plus de visibilité dans les actions à conduire. Au terme de cette restructuration, cinq (05) grandes activités sont maintenues dans les secteurs de l'eau potable, l'assainissement et la santé à savoir :

- la réalisation de tout ou partie des 21 SAEP de la tranche 1 du PDAEP pour un coût avoisinant 24,5 milliards de francs CFA,
- la construction de la première Station de Traitement de Boues de Vidange à Sémé-Podji afin de couvrir la zone du Grand Nokoué pour un coût global d'environ 8,7 milliards de francs CFA,
- la construction du Laboratoire de Référence pour le Contrôle de la Qualité de l'Eau (LRCQE) pour un coût avoisinant 2,5 milliards de francs CFA,
- la mise en place de la plateforme mWater pour un coût avoisinant 1,5 milliard de francs CFA,
- l'appui aux réformes institutionnelles dans le secteur de l'eau pour un coût estimatif d'environ 500 millions de francs CFA.

1.2.1 La construction de la STBV

Après les échanges avec le Bailleur sur les options technologiques de construction de cet ouvrage, le quitus a été obtenu pour son financement. L'ANAEPMR a procédé à la sélection de l'entreprise ASI BF pour l'exécution des travaux pour un coût total de sept milliards neuf cent cinquante-quatre millions deux cent quatre-vingt-deux mille six cent quinze (7.954.282.615) francs CFA.

Le contrat de la maîtrise d'œuvre, après une première infructuosité en 2018, a été finalement attribué au même prestataire en l'occurrence le groupement EDE INTERNATIONAL & SETEM BENIN pour un montant six cent cinq millions deux cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-huit (605.235.788) francs CFA. Le coût estimatif global de l'ouvrage est de huit milliards cinq cent cinquante-neuf millions cinq cent dix-huit mille quatre cent trois (8.559.518.403) francs CFA toutes taxes comprises.

Les travaux de la STBV ont été lancés par le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable, José Tonato le 03 octobre 2019 pour une durée de quinze (15) mois. Au 31 décembre 2019, l'entreprise a démarré les travaux relatifs à la STB mais aussi aux voies d'accès. Le taux d'exécution physique de la STBV est estimé à 7% contre une prévision de 4% à la même date. Quant aux voies d'accès, le taux d'exécution physique est estimé à 4,2% contre une prévision de 8%.

Le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCDVDD), maître d'ouvrage pour la réalisation de cet important ouvrage d'assainissement, a mis en place une équipe technique conjointe composée des cadres dudit Ministère et de l'ANAEPMR dirigée par le DGDU et qui tient des réunions de chantier hebdomadaires et mensuelles avec toutes les parties prenantes pour une exécution conforme aux normes et dans les délais contractuels.

1.2.2 La construction de 16 SAEP

La restructuration du PEPRAU a permis de substituer entièrement la construction des SAEPmV, réseaux paramétrés sur la base de nouvelles normes de dimensionnement contre les concessions subventionnées envisagées à la conception du PEPRAU. Dans ce cadre, il était prévu que le PEPRAU finance la tranche 1 de 21 SAEP du PDAEP. Les études sont achevées. L'ANAEPMR a bénéficié d'une mission d'assistance technique de la Banque mondiale en septembre 2019 pour la finalisation des études. Au total, dix-sept (17) APD sont achevés mais quelques difficultés techniques persistent. Il a été convenu de procéder au lancement du dossier d'appel d'offres international pour la réalisation des 16 premiers SAEP. La liste des 16 SAEP est jointe en annexe au présent rapport.

Au 31 décembre 2019, le DAOI a été publié. La date limite de dépôt des offres initialement prévue pour le 11 décembre 2019, a été reportée au 23 décembre 2019 à la demande de plusieurs soumissionnaires. Le DAOI a été acquis par environ 36 entreprises ou groupements

d'entreprises. Le DAOI est décomposé en trois (03) lots. Les travaux sont censés démarrer au second trimestre 2020 pour une durée estimative de seize (16) mois.

A la date limite de dépôt des offres, onze (11) entreprises ont déposé leurs offres dans les délais pour les trois (03) lots.

- Pour le lot 1, les prix lus à l'ouverture des offres oscille entre 2,4 milliards et 9,2 milliards TTC,
- En ce qui concerne le lot 2, les prix lus à l'ouverture publique des offres oscille entre 7,5 milliards 11,145 milliards de francs CFA TTC,
- Pour le lot 3, les prix lus à l'ouverture des offres oscille entre 3,8 milliards hors taxe et 7,4 milliards TTC.

L'évaluation des offres va démarrer au cours de la première quinzaine du mois de janvier 2020.

1.2.3 L'inventaire des AEV sur la plateforme mWater

Une activité phare du programme de l'Agence est la connaissance du patrimoine et sa numérisation. La firme MANOBI a été recrutée en 2018, suite à une communication en Conseil des ministres, pour procéder à la numérisation des AEV existantes sur la plateforme mWater. L'inventaire des AEV est achevé. On décompte 649 AEV sur toute l'étendue du territoire national donnant un taux de desserte brut en milieu rural de 53,70%. Ce taux doit être apuré des données relatives aux ouvrages en panne ou non fonctionnels. A travers cet inventaire, on décompte 18.951 points d'eau dont 7.367 bornes fontaines, 1.167 branchements communautaires et 10.417 branchements particuliers à domicile. Au total, 653 réservoirs existent sur le territoire national pour le stockage de l'eau. Les réseaux de distribution primaire, secondaire et tertiaire cumulent à près de 4.364 km en milieu rural. Avec cette connaissance plus ou moins exacte du patrimoine et de son état de fonctionnement, l'ANAEPMR développera une stratégie de couverture pour accélérer la desserte universelle.

Pour l'efficacité du fonctionnement de la plateforme mWater, il est prévu l'acquisition de divers équipements dont le marché a été attribué à deux cent quarante-trois millions cent soixante-deux mille quatre cents (243.162.400) francs CFA. La réception totale du marché a été faite.

En 2020, les travaux d'apurement des données et de formation se poursuivront. Ceci a justifié un avenant au contrat de base afin d'assurer la formation du personnel des opérateurs régionaux qui seront en place en septembre 2019.

1.2.4 La construction du LRCQE

La quatrième activité dans le cadre du PEPRAU est la construction du LRCQE. Le maître d'œuvre a été recruté depuis 2018 et a rendu disponible les APD en novembre 2018. A l'analyse du fonctionnement actuel du laboratoire, le bailleur a observé des insuffisances qui pourraient compromettre la durabilité du laboratoire. A titre d'illustration, sur la base des déclarations du personnel du laboratoire, aucun test n'aurait été effectué en 2018 sur la qualité de l'eau fournie aux populations en milieu rural par insuffisance voire défaut de financement du budget de la Direction Nationale de la Santé Publique pour certaines activités. Cette situation révèle davantage l'urgence de construire ce laboratoire mais n'offre aucune garantie quant à sa fonctionnalité. A juste titre, le bailleur a requis une étude sur l'auto-financement du LRCQE et la modification de son ancrage institutionnel pour en faire une institution viable et pérenne. Après de nombreux échanges avec le Ministre de la Santé, un plan d'actions a été retenu pour l'institutionnalisation du laboratoire avant la mise en place du financement.

Au cours de cette année, le ministère a procédé à la validation des APD. Le projet de DAOI est disponible et n'attend que la satisfaction des conditions préalables, à savoir le recrutement du Chef Projet Laboratoire et la mise en place de l'Agence Nationale de Contrôle de la Qualité des Produits de Santé, de l'Eau et de ses Organes pour sa publication.

1.2.5 L'appui aux réformes du secteur de l'eau

Cet appui s'est traduit à travers quatre (04) missions notamment :

- ***la réalisation des études préalables aux réformes dans le secteur de l'hydraulique urbaine*** : Cette mission a été réalisée par un groupement d'études. Les rapports finaux sont validés par le Comité des réformes. Les résultats ont permis l'adoption par le Conseil des ministres des réformes au sujet de la SONEB ;
- ***l'audit organisationnel et institutionnel de la Direction Générale de l'Eau et de ses services déconcentrés*** : cet audit a été conduit par M. Gérard AGBOTA. Les résultats de l'audit ont été aussi approuvés aboutissant à un nouveau projet d'arrêté portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction Générale de l'Eau devant impacter le nouveau décret portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Eau et des Mines. Ce décret est en instance d'approbation par le Conseil des ministres ;

- **la réalisation des études juridiques dans le cadre de l'affermage régional** : le Consultant juriste international M. Daniel Tapin a été recruté pour accompagner la Commission ad'hoc dans le processus de l'appel d'offres pour la sélection des futurs opérateurs régionaux ;
- **la poursuite de la mission du Consultant Seyni Salou en sa qualité de Conseiller Technique Permanent de l'ANAEPMR** : son contrat a bénéficié d'un avenant sur une durée d'une année.

1.2.6 L'état des lieux des ACEP

Outre les activités principales évoquées ci-dessus, le PEPRAU a financé la réalisation d'une étude sur l'état des lieux des Associations de Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) en milieu rural. Au terme de l'année, le Consultant Arsène AKOGNONGBE a réalisé la première partie portant sur le diagnostic des ACEP et la formulation d'un plan de leur redynamisation dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique. La prochaine phase de la mission est la mise en place et la formation d'au moins trois (03) ACEP pilotes avant de passer à la phase de généralisation.

1.3 Programme OMIDELTA

Le programme OmiDelta est le troisième projet du portefeuille actif de l'ANAEPMR. A l'image du PEPRAU, le Gouvernement a sollicité de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, le financement partiel du programme d'urgence issu du Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable (PDAEP) en milieu rural. Après les études techniques, la tranche 2 du PDAEP est passée à 34 SAEP pour un coût estimatif de 52,156 milliards de francs CFA. Ce montant est largement au-delà des ressources mobilisées auprès de l'Ambassade des Pays-Bas dans le cadre du programme OMIDELTA. Il sera donc cofinancé par le programme AQUA-VIE.

Le Gouvernement a sollicité un avenant à l'accord de financement initial pour inclure l'ANAEPMR comme entité bénéficiaire pour la mise en œuvre partielle du volet Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA). Cette volonté du Gouvernement a été matérialisée par la signature de l'avenant N°01 à l'accord de financement le 08 février 2018. Cet avenant a été complété par la signature d'un accord de rétrocession de fonds et d'un pacte de performance avec la Caisse Autonome d'Amortissement, le 19 juillet 2018. Cet accord de rétrocession porte sur un montant global non remboursable de douze milliards sept cent treize millions sept cent cinquante-deux mille quatre cent vingt-trois

(12.713.752.423) francs CFA dont sept milliards sept cent millions cinq cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-sept (7.700.555.767) francs CFA au profit de l'ANAEPMR. Le solde du financement est destiné aux activités de la Coordination OmiDelta établie au sein de l'ANAEPMR, les activités de la Direction Générale de l'Eau et de la DNSP. Un second avenant à l'accord de financement a été signé le 7 août 2019 pour modifier certains articles afin de faire réaliser l'audit annuel technique et financier du programme par l'Inspection Générale des Finances (IGF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) de la République du Bénin et faciliter la mise en œuvre du programme.

Le changement majeur observé dans la planification initiale des activités sur ce programme, est l'obtention de l'avis du Bailleur en vue de la mobilisation de la ressource en eau pour tous les SAEPmV de la tranche d'urgence du PDAEP en dehors des travaux du PASAEP 24 et du Projet de 69 villages. A cet effet, l'Agence a signé un avenant aux contrats des quatre (04) entreprises exécutant les 24 AEV pour un montant de 2,709 milliards de francs CFA. Ces ressources sont destinées à la réalisation de 112 nouveaux forages à gros débit et les essais de pompage sur 62 forages existants.

Les principales activités exécutées s'articulent autour de quatre axes suivants :

1.3.1 Projet de réalisation de 34 SAEPmV de la tranche 2 du PDAEP

Au 31 décembre 2019, les études pour ce programme sont entièrement réalisées à travers trois (03) contrats en vigueur depuis 2018. Les principaux résultats de ces études se résument ainsi qu'il suit :

- la réalisation des essais de pompage sur 20 forages existants dans le cadre de la tranche 3 du PDAEP,
- l'achèvement des études pour 09 SAEP dont le dossier d'appel d'offres international est disponible et sera publié avant la fin de l'année 2019,
- le rapport APD et le dimensionnement en cours pour les études techniques et les Avants Projets Détaillés d'un lot de 8 SAEPmV,
- le dimensionnement en cours pour les études techniques et les Avants Projets Détaillés d'un lot de 17 SAEPmV (ETP, FAISABILITE, APD ET DAO),

- le dossier d'exécution en cours de validation pour la réalisation de 24 nouveaux forages complémentaires, 14 réhabilitations complémentaires de forages existants et 56 prélèvements d'échantillon d'eau et analyse au laboratoire,
- l'implantation géophysique est en cours pour la réalisation de 14 nouveaux forages complémentaires à gros débit, 4 réhabilitations complémentaires de forages existants,
- les travaux de foration sont en cours pour la réalisation de 32 nouveaux forages complémentaires, 5 réhabilitations complémentaires de forages existants et 37 prélèvements d'échantillon d'eau et analyse au laboratoire,

Le démarrage des travaux des 09 SAEPmV dont les 03 SAEPmV du programme OmiDelta est envisagé pour le second trimestre de l'année 2020. Les principales contraintes ayant contribué au retard enregistré sont :

- le passage du système des AEV aux Systèmes d'Approvisionnement multi-villages (SAEPmV) au niveau de l'ANAEPMR,
- la prise en compte des nouvelles normes et directives pour la construction des ouvrages d'AEV,
- la prise en compte des nouvelles normes et directives.

1.3.2 Assistance technique à l'ANAEPMR

Le deuxième volet d'activités exécutées dans le cadre du programme OmiDelta est l'assistance technique à l'ANAEPMR pour diverses prestations dans le cadre du programme d'investissement. Cette mission est confiée au bureau d'études IGIP AFRIQUE dans la droite ligne de leur contrat sur le PEPRAU. Cette mission se décline en trois grands volumes d'activités :

1. **Définition des groupes régionaux de travaux de construction, extension et réhabilitation d'AEV** : La stratégie de professionnalisation de l'affermage régional est de confier la gestion et l'exploitation des AEV à des fermiers professionnels. Au terme de cette étude, il est retenu trois (03) périmètres d'affermage notamment :
 - a. **Périmètre 1** : Alibori, Borgou, Ouémé, Plateau,
 - b. **Périmètre 2** : Atacora, Donga, Atlantique,
 - c. **Périmètre 3** : Collines, Zou, Couffo, Mono.

2. **Préparation de 500 APS correspondantes pour les entreprises de travaux de construction, de réhabilitation et d'extension des AEV en milieu rural** : Au terme de cette mission, six-cent dix-huit (618) APS ont été élaborés pour la couverture intégrale du territoire national dont les 166 de la feuille de route à court terme en exécution pour desservir environ 2,5 millions de personnes,
3. **Elaboration des directives nationales de dimensionnement, des spécifications techniques et des évaluations des coûts des systèmes d'AEP en milieu rural** : le projet de document final est disponible,
4. **Elaboration des directives nationales en matière de branchement et compteur d'eau des systèmes d'AEP en milieu rural** : Les rapports sur les directives d'AEP et directives Compteur sont disponibles,
5. **Rédaction des termes de référence et appui au recrutement d'une équipe pluridisciplinaire (Task Force) pour la conduite des diligences juridiques, techniques et financières** : l'équipe pluridisciplinaire a été recrutée. Leur mission se poursuivra jusqu'à la sélection des futurs opérateurs régionaux pour l'affermage du service public de l'eau potable en milieu rural,
6. **Elaboration des plaquettes de synthèse de la SNAEPMR et du PDAEPMR** : la plaquette présentée à l'Agence est validée.

1.3.3 La revue à mi-parcours du programme OmiDelta

Conformément aux dispositions de l'accord de financement, il a été retenu de faire l'évaluation à mi-parcours du programme OMIDELTA en 2019. Un Consultant a été recruté pour ladite mission. Cette évaluation a révélé un retard dans l'exécution de toutes les activités par toutes les institutions. Ce retard peut être préjudiciable à l'atteinte des résultats dans le délai de validité de l'accord de don. Pour pallier ce retard, il est envisagé la tenue d'une session du Comité de Gestion en début d'année 2020 pour apprécier les progrès accomplis par toutes les structures. Une réallocation des fonds vers les structures performantes est envisagée afin d'assurer que toutes les ressources mobilisées soient entièrement consommées avant le 30 juin 2021, date de clôture de ce financement.

La mission a noté qu'après des difficultés de démarrage, du fait des arrangements institutionnels, créant un retard significatif de 18 mois, le démarrage du programme n'a été vraiment effectif qu'au premier semestre de 2018. Les résultats obtenus ne sont pas encore très significatifs, néanmoins la performance globale du programme est en cours d'amélioration mais

ne peut encore être jugée '**SATISFAISANTE**' par la mission. Pour la mission, la période restante sur la durée du programme ne pourra pas permettre à l'ensemble des actions engagées de s'achever de façon harmonieuse. A l'issue de la mission, les principales recommandations suivantes ont été faites :

a) En ce qui concerne la conception du programme,

- Redéfinir la contribution de chaque composante aux indicateurs de l'Ambassade des Pays-Bas (APB),
- Envisager une prolongation de la durée du programme avec des garanties certaines,
- Clarifier la contribution du Plan Directeur d'Assainissement de Parakou aux objectifs de l'APB (indicateurs).

b) Par rapport à la mise en œuvre du programme,

- Anticiper sur la réaffectation éventuelle des budgets non consommables,
- Renforcer le suivi des activités sur le terrain,
- Envisager la prise de dispositions dérogatoires pour la conduite de certaines procédures sur le programme.

c) Composante AEPHA

- Transférer les ressources d'un contrat signé et enregistré sur les comptes de la commune sous forme de ressources affectées,
- Lancer impérativement les appels d'offres pour les grands travaux d'ici fin décembre 2019,
- Prendre des dispositions anticipatives pour faire exécuter la réalisation du réseau secondaire et tertiaire de l'infrastructure dont la SONEB,
- Réviser les conditions de mise en œuvre des ONG.

d) Composante GIRE

- Prioriser les marchés OmiDelta de l'Institut National de l'Eau dans les marchés publics de l'Université d'Abomey-Calavi,
- Mettre en place une pyramide de responsabilités et de compétences autour du point focal DGEau GIRE,
- Faire aboutir dans un délai court le dossier de création de l'Agence Nationale des Bassins Hydrographiques (ANBH) et l'adoption de l'audit organisationnel et institutionnel de la Direction Générale de l'Eau.

En ce qui concerne l'Agence, elle a déjà engagé 49,16% des ressources qui lui sont allouées dans le cadre de ce programme. Le solde du financement n'est pas suffisant pour financer 4 SAEPmV.

L'attribution du marché des 09 SAEPmV pourrait permettre de solliciter des ressources additionnelles dans le cadre de cette réallocation pour permettre au Gouvernement d'utiliser judicieusement toutes les ressources du Don.

1.3.4 L'Audit des comptes du projet par l'IGF

Au cours de cette année, le programme OMIDELTA a fait l'objet d'un audit par l'Inspection Générale des Finances (IGF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Ceci résulte d'une entente entre le Gouvernement et le Partenaire Technique et Financier. Pour ce faire, l'ANAEMPR a annulé, après avis des corps de contrôle, la procédure pratiquement bouclée de sélection d'un cabinet d'expertise comptable.

Les conclusions de l'audit sont globalement satisfaisantes sur la coordination du programme par l'Agence même s'il y a des points d'amélioration. Un plan de mise en œuvre des recommandations a été proposé et améliorerait le pilotage global du programme par l'Agence.

1.4 Programme EXIM BANK INDE pour l'approvisionnement en eau potable de 69 localités

Ce programme de la feuille de route à court terme de l'Agence devrait permettre d'alimenter environ 300.000 personnes additionnelles en eau potable en milieu rural. Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations béninoises en milieu rural et semi-urbain à travers la construction, la réhabilitation et l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau potable de 69 villages. Ce projet a été transféré dans le portefeuille de l'Agence avec la réalisation de 71 APD. Les études préalables ont été réalisées par le bureau d'études indien WAPCOS.

Au regard des ressources disponibles, le financement du projet ne peut supporter que la réalisation de quarante-sept (47) AEV. Il en résulte un solde de vingt-quatre (24) APD pour lesquels un financement a été obtenu sur le budget national à travers un transfert en capital du Ministère de l'Eau et des Mines.

Au titre de l'année 2019, l'Agence a attribué le marché relatif à la réalisation des 47 AEV à l'entreprise indienne TECHNOFAB ENGINEERING pour un coût global de 26,959 milliards de francs CFA répartis entre deux (02) lots financés respectivement par EXIMBANK INDE pour un montant de 21,804 milliards de francs CFA et par le programme AQUA-VIE pour un montant de 5,154 milliards de francs CFA. Au terme de la procédure d'attribution du contrat, le Bailleur a donné son avis favorable sur la sélection de l'entreprise. Contre toute attente, à l'approbation

des contrats, le même Bailleur a notifié à la partie béninoise, que l'entreprise ne remplissait plus les conditions de capacité financière nécessaire pour exécuter le marché et qu'elle objectait quant à la signature du contrat.

Malgré les alternatives proposées, il transparaît clairement que le Bailleur souhaite une reprise du processus d'appel d'offres international précédé d'une pré qualification. Eu égard à l'expérience passée, l'ANAEMR devrait s'investir encore dans une procédure qui pourrait durer à minima encore 10 voire 12 mois. L'accord de prêt a été signé depuis le 06 septembre 2013 soit 7 années de mise en œuvre sans issue.

Ce programme a fondamentalement plombé les performances physiques de l'Agence pour l'exercice 2019 avec cette issue qui ralentit sensiblement les objectifs de l'Agence en termes d'accélération de l'accès universel à l'eau potable si des mesures alternatives ne sont pas prises.

1.5 Projets d'approvisionnement en eau potable sur le budget national

La feuille de route à court terme de l'Agence comporte deux (02) projets entièrement financés par le budget national. Il s'agit de :

- 1) Projet d'approvisionnement en eau potable (PASAEP 24) d'un coût estimatif de 13 milliards de francs CFA,
- 2) Projet Eau Pour Ecole à Cantine (PEPEC) d'un coût estimatif de 4,5 milliards de francs CFA.

1.5.1 PASAEP 24

Le projet de 24 AEV résulte du solde d'APD réalisé par le bureau d'études WAPCOS sur le financement de EXIM BANK INDE. Au titre de cette année, l'Agence a lancé l'appel d'offres pour le recrutement des entreprises. Au terme des procédures, quatre (04) groupements d'entreprises ont été recrutés pour des marchés signés cumulant douze milliards deux cent soixante-neuf millions sept cent trente-six mille huit cent six (12.269.736.806) francs CFA toutes taxes comprises. Un avenant a été fait aux différents contrats portant le montant cumulé des engagements à douze milliards cinq cent huit millions quatre cent quatre-vingt-six mille huit cent quinze (12.508.486.815) francs CFA. C'est le marché le plus important de travaux qui ait été signé en 2018. Les ordres de service ont été émis au profit des quatre (04) entreprises. Les remises de site ont été faites à toutes les entreprises en 2018. Les entreprises concernées par lot d'AEV à réaliser sont :

- a. le groupement d'entreprises GENERTEL GROUPE et GECI pour la réalisation des travaux du lot 1 relatifs à six (06) AEV dans les départements de l'Alibori et de l'Atlantique pour un montant de 2.622.426.690 francs CFA toutes taxes comprises,
- b. le groupement d'entreprises EWA/OBB TP/ETF pour la réalisation des travaux du lot 2 concernant six (06) AEV dans les départements de l'Atacora, la Donga et les Collines pour un montant de 2.624.019.926 francs CFA toutes taxes comprises,
- c. le groupement d'entreprises FORAG SA/AGIRE/ Sarl/VERGNET HYDRO pour la réalisation des travaux du lot 3 relatifs à sept (7) AEV dans le département du Borgou pour un montant de 5.032.172.199 francs CFA toutes taxes comprises,
- d. le groupement d'entreprises IBT et ECORE SA pour les travaux du lot 4 relatifs à la réalisation de cinq (05) AEV dans les départements du Couffo, du Mono et du Zou pour un montant de 2.229.868.000 francs CFA toutes taxes comprises.

Au 31 décembre 2019, les principales avancées du programme sont déclinées ainsi :

- 45 forages à gros débit réalisés sur une prévision de 80 forages à une mobilisation des ressources en eau de l'ordre de 80% par rapport aux besoins estimés. Plusieurs forages ont donné des débits largement au-delà de ceux escomptés. Il ne sera donc plus question de réaliser tous les forages à gros débits,
- 12 dossiers d'exécution ont été préparés pour les travaux d'AEP avec l'approbation des maîtres d'œuvre. Pour ces dossiers, les Communes ont été associés à l'implantation des bornes fontaines, de tracés des réseaux, etc,
- au des débits élevés obtenus après les travaux de foration, huit (08) systèmes préalablement définis en AEV, passeront en SAEPmV,
- le démarrage des travaux sur certains sites dont Koda et Agbassa de la Commune de Tchaourou, Ganro-Paabi dans la Commune de Bèmbèrèké, de Kouba et Takissari dans la Commune de Toucoutountouna, Tchimberi et Solaou dans la Commune de Bassila (Aledjo).

La livraison des premiers travaux est attendue pour la fin du mois d'avril 2020. Plusieurs difficultés ont entravé la bonne exécution des travaux. La principale difficulté est liée à la capacité technique, financière et organisationnelle des entreprises. Le modèle de dossier

élaboré par le bureau d'études requérait que les entreprises aient la triple compétence d'entreprises de forages, de fournisseurs d'équipements et d'entreprises de construction. Mais les contraintes de qualification n'en ont pas tenu compte. Il s'est avéré donc que les entreprises n'avaient pas toutes les compétences requises afin que la chaîne de réalisation se déroule en un seul bloc.

Par ailleurs, l'adoption des nouvelles normes de dimensionnement et les gros débits obtenus par endroit ont conduit l'Agence à procéder au redimensionnement de la taille de certains ouvrages.

Outre ces deux difficultés, la forte pluviométrie et longue durée de la saison des pluies ont engendré une suspension des travaux dont certains ne pourraient reprendre qu'au mois de janvier 2020 suite aux retraits des eaux afin de s'assurer de capter la bonne nappe.

1.5.2 Projet Eau Pour Ecoles à Cantine

Le Projet Eau pour Ecoles à Cantine (PEPEC) est une initiative personnelle du Chef de l'Etat pour alimenter en eau potable les écoles à cantine. Au cours de cette année 2019, l'Agence a travaillé en synergie avec la Fondation Claudine Talon pour définir les spécifications de ces ouvrages en pilote en vue de passer à la phase de généralisation. Ce projet d'un coût estimatif de 4,5 milliards de francs CFA vise la fourniture et la pose de cent vingt-trois (123) Postes d'Eau Autonome (PEA) dans les écoles à cantine et l'extension de 34 PEA existants.

Au titre de l'année 2019, l'ANAEPMR a élaboré les termes de référence pour la sélection des bureaux d'études et de contrôle des travaux. L'avis à manifestation d'intérêt a été publié et la liste restreinte des bureaux d'études est approuvée par la DNCMP. La demande de propositions techniques et financières est en cours de validation à la DNCMP et sera renvoyée aux bureaux avec la liste restreinte avant la fin de l'année 2019.

Parallèlement, et sur la base des travaux réalisés avec la Fondation Claudine Talon, le projet de Dossier d'Appel d'Offres pour la réalisation des travaux a été finalisé et approuvé par la DNCMP avant le 31 décembre 2019. Le lancement du DAOI est prévu pour le 03 janvier 2020. Les travaux sont répartis en deux (02) phases et chaque phase comporte deux (02) lots de travaux. La durée estimative du projet est de 2 ans soit un achèvement envisagé pour l'année 2021.

1.6 Projet de réalisation de 44 SAEP

En 2018, le Gouvernement a sollicité et obtenu de la BIDC, un accord de prêt pour le financement de la tranche 3 du PDAEP comportant initialement 44 AEV. L'accord de prêt a été signé et ratifié en 2018.

Avec l'actualisation des études, le coût estimatif de ce projet est passé à 61,36 milliards de francs CFA pour un financement disponible d'environ 29 milliards de francs CFA. Ce projet devrait permettre la réalisation de 40 SAEPmV.

Au cours de l'année 2019, l'Agence a renforcé son équipe technique pour la mise en œuvre de ce projet. Ceci a permis, après la mission de supervision du Bailleur en septembre 2019, d'élaborer le dossier de pré qualification qui est transmis à la BIDC et qui sera publié en Inde. Le financement de la BIDC est adossé sur des ressources provenant de EXIMBANK INDE à l'image du projet de 69 villages. Lors de la mission de supervision, le Bailleur a manifesté son intention d'assurer le financement global du Projet à terme, c'est-à-dire les 40 SAEPmV. Toutefois, pour cette première phase et au regard des ressources disponibles, il est envisagé le financement de 19 SAEP sur les 40. Les APS des 40 SAEPmV ont été soumis au Bailleur ainsi que toute la documentation requise.

L'ANAEPMR s'est aussi évertuée à fournir toutes les pièces justificatives pour le décaissement de l'avance de démarrage par le Bailleur. A ce jour, aucune ressource n'a été mobilisée auprès du Bailleur. Le Ministère de l'Eau et des Mines a transféré à l'ANAEPMR, 100% de la contrepartie prévue au Budget Général de l'Etat, Exercice 2019.

1.7 Opérationnalisation de l'Agence

Au cours de cette année, l'ANAEPMR a poursuivi son opérationnalisation par le démarrage de l'amélioration du cadre de travail, l'acquisition et la mise à disposition de matériels informatiques au profit du personnel. Les installations réseaux se poursuivent pour offrir plus de commodités dans le cadre de travail.

Au titre de l'année 2019, l'Auditeur interne et le Commissaire aux Comptes ont accompli toutes les diligences attendues de leurs cahiers de charges. Les rapports sont déposés et transmis à la hiérarchie.

Au plan de la reddition des comptes, l'ANAEPMR a régulièrement assuré la production des rapports obligatoires inhérents à chaque accord de financement.

L'ANAEPMR a bénéficié de plusieurs missions de supervision des Bailleurs notamment la Banque mondiale (04 missions de supervision), l'Ambassade des Pays-Bas (01 mission de supervision) et la BIDC (01 mission de supervision).

L'ANAEPMR est fortement engagée dans la protection de l'environnement et procède à la sécurisation des sites récepteurs des différentes infrastructures de ses projets et programmes. A cet effet un Guide Référentiel pour la Gestion Environnementale et Social a été élaboré et validé par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE). Ce guide relate les différentes procédures de prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans l'exécution de ses projets et programmes.

Ces procédures environnementales et sociales que sont l'élaboration des études d'impacts environnementales et sociales et leurs validations à l'ABE avant le démarrage des travaux de constructions, la mise en œuvre des Plans de Gestions Environnementales et sociales pendant la phase de construction des infrastructures et les différentes procédures de sécurisations des sites devant abriter les différentes infrastructures sont respectées par l'ANAEPMR et toutes ses parties prenantes.

II. EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME DE L'AGENCE

Au titre de l'année 2019, l'ANAEPMR a élaboré un budget global portant sur les crédits délégués pour un montant total de vingt-trois milliards cinq cent soixante-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille trente-quatre (23.579.285.034) francs CFA. Ces ressources sont réparties sur les projets du portefeuille de l'Agence découlant du budget sectoriel mais aussi sur la contribution aux charges d'exploitation et de fonctionnement imputables au budget de la Présidence de la République.

1.1 Budget Exercice 2019

Le budget Exercice 2019 de l'Agence se décline dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3: Projet de budget de l'ANAEPMR au titre de l'Exercice 2019

N°	Projets	Budget 2019	Répartition par source de provenance		Pourcentage
			Ressources nationales	Ressources extérieures	
1	PEPRAU	2 845 554 118		2 845 554 118	12,07%
2	AQUA-VIE	3 240 000 000		3 240 000 000	13,74%
3	PASAEP (24 AEV)	3 829 227 296	3 829 227 296		16,24%
4	PASAEP (44 AEV)	4 464 281 712	4 464 281 712		18,93%
5	OMIDELTA	2 921 721 909		2 921 721 909	12,39%
6	PROJET 69 VILLAGES	3 981 000 000		3 981 000 000	16,88%
7	AEP POUR ECOLES A CANTINE	1 797 500 000	1 797 500 000		7,62%
8	Contribution au fonctionnement	500 000 000	500 000 000		2,12%
	TOTAL	23 579 285 034	10 591 009 008	12 988 276 026	100,00%
		Taux	44,92%	53,46%	

Source : ANAEPMR

Le budget global de l'ANAEPMR en 2019 se répartit entre des ressources extérieures et celles du budget national.

- Les ressources extérieures contribuent à 53,46% du budget estimatif de l'Agence en 2019,
- Les ressources du budget national contribuent à 44,92% du budget de l'Agence en 2019.

1.2 Mobilisation des ressources

Le tableau ci-dessous donne le niveau de mobilisation des ressources budgétisées tant par projet, par source de financement mais aussi leur répartition suivant l'origine des fonds (ressources extérieures, budget national).

Tableau 4: Etat de la mobilisation des ressources

N°	Projets	Budget 2019	Ressources mobilisées en 2019	Taux	Répartition par source de provenance	
					Budget National	Ressources Extérieures
1	PEPRAU	2 845 554 118	3 630 003 903	127,57%		3 630 003 903
2	AQUA-VIE	3 240 000 000	10 074 746 451 0	310,95%		10 074 746 451
3	PASAEP (24 AEV)	3 829 227 296	3 829 227 296	100,00%	3 829 227 296	
4	PASAEP (44 AEV)	4 464 281 712 -	4 464 281 712 0	100,00% NA	4 464 281 712	
5	OMIDELTA	2 921 721 909		0,00%		0
6	PROJET 69 VILLAGES	3 981 000 000		0,00%		0
7	AEP POUR ECOLES A CANTINE	1 797 500 000	1 797 500 000	100,00%	1 797 500 000	
8	Contributions aux charges de fonctionnement	500 000 000	500 000 000	100,00%	500 000 000	
	TOTAL	23 579 285 034	24 295 759 362	103,04%	10 591 009 008	13 704 750 354

Source : ANAEPMR

Au titre de l'exercice budgétaire 2019, l'Agence a mobilisé, en plus des ressources disponibles au 31 décembre 2018, vingt-quatre milliards deux cent quatre-vingt-quinze millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-deux (24.295.759.362) francs CFA soit **103,4%** de son budget estimatif. Ces ressources se répartissent entre les ressources extérieures et le budget national.

Au 31 décembre 2019, les ressources extérieures ont été mobilisées à concurrence de **105,52%** des prévisions budgétaires au titre de l'année 2019. Les allocations sur le budget national ont été mobilisées à **100%** soit un montant de **10.591.009.008** francs CFA.

- Les ressources extérieures ont été mobilisées uniquement sur les projets financés par la Banque mondiale notamment le PEPRAU et AQUA-VIE.
- Aucun réapprovisionnement n'a été fait sur le programme OMIDELTA en 2019. Les décaissements n'ont pas atteint le seuil requis pour un réapprovisionnement. L'évolution

correcte des travaux de forages sur les avenants, pourrait permettre de procéder à un réapprovisionnement avant la fin de l'année 2019.

- Quant au financement de la BIDC, l'ANAEPMR a préparé toute la documentation pour obtenir le premier décaissement. Malheureusement, à ce jour, les diligences sont toujours attendues du côté du Bailleur de fonds.
- En ce qui concerne le financement de EXIMBANK INDE, les paiements sont faits directement par le Bailleur aux entreprises et prestataires. Aucun décaissement n'a eu lieu au cours de cette année du fait de la non signature du seul marché de travaux attribué.

L'analyse par rapport aux projets du portefeuille révèle que :

- Le programme AQUA-VIE a permis de mobiliser 41,47% des ressources au titre de l'année 2019. Il s'agit d'un programme dont les ressources sont mobilisables sur la base d'Indicateurs Liés aux Décaissements (ILD). En 2018, l'ANAEPMR a satisfait à l'ILD relatif à la signature d'au moins 50 conventions avec les Communes partenaires du programme d'investissement. Toutes les 74 communes ordinaires ont signé une convention de partenariat avec le Gouvernement. Outre cet ILD, l'ANAEPMR a produit aussi deux (02) rapports semestriels de gestion et de suivi du patrimoine. La satisfaction de ces ILD a permis d'engranger 10,074 milliards de francs CFA. Avec ce montant, le taux de mobilisation des ressources budgétisées est de 163,14%,
- Les ressources mobilisées sur le PEPRAU contribuent à 14,94% des ressources globalement mobilisées en 2019
- Tous les projets sur financement partiel ou total du budget national ont reçu 100% des dotations budgétaires témoignant de la volonté du Gouvernement d'honorer tous ses engagements dans la perspective de l'accès universel à l'eau potable.

1.3 Exécution financière du budget 2019

Au 31 décembre 2019, le taux de décaissement global de l'Agence est de **31,80%** soit un décaissement de **sept milliards sept cent un millions cent trente-quatre mille sept cent douze (7.701.134.712) francs CFA**. Ce taux est relativement faible par rapport aux attentes du projet en 2019. Ceci est essentiellement dû :

- au retard dans la finalisation des études afin de passer aux travaux d'AEP,
- trois (03) projets d'investissement n'ont fait l'objet d'aucun décaissement en 2019 notamment le PEPEC, le PASAEP 44 et le Projet de 69 villages pour les raisons évoquées dans le développement sur l'avancement physique des activités,

- deux (02) marchés de travaux ont été attribués en 2019 (STBV à Sèmé-Podji sur le PEPRAU et les avenants aux contrats des entreprises pour la réalisation de forage sur le programme OMIDELTA) alors qu'il était prévu cinq (05) marchés de travaux à attribuer et démarrer au titre de l'année,
- un marché de travaux a été attribué sur EXIMBANK INDE sans aboutir à la signature du contrat.

L'exécution financière par projet et par source de financement est décrite dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5: Exécution financière du budget 2019

N°	Projets	Source de financement	Budget 2019	Décaissement au 1 ^{er} Janvier au 31 décembre 2019	Taux de décaissement au titre de 2019
1	PEPRAU	Don 5931 BJ	2 845 554 118	3 343 541 118	117,5%
2	AQUA-VIE	Don 3160 BJ	3 240 000 000	1 312 693 872	40,52%
		Crédit 6237 BJ			
3	PASAEP (24 AEV)	BUDGET NATIONAL	3 829 227 296	1 517 657 532	39,63%
4	PASAEP (44 AEV)	BUDGET NATIONAL	4 464 281 712	-	0,00%
		BIDC			
5	OMIDELTA	ROYAUME DES PAYS-BAS	2 921 721 909	996 655 855	34,11%
6	PROJET 69 VILLAGES	EXIMBANK INDE	3 981 000 000		0,00%
7	AEP POUR ECOLES A CANTINE	BUDGET NATIONAL	1 797 500 000		0,00%
8	Contribution aux charges de fonctionnement	BUDGET NATIONAL	500 000 000	530 585 473	106,12%
TOTAL			23 579 285 034	7 701 134 712	32,66%

Source : ANAEPMR

- Le PEPRAU enregistre le décaissement le plus important pour un montant de 3,188 milliards de francs CFA représentant 117,50% des prévisions budgétaires de ce projet.
- En ce qui concerne, le programme AQUA-VIE, le taux de décaissement est de 40,52%. Les dépenses sont consacrées exclusivement aux études et investissements d'exploitation ainsi qu'une partie du fonctionnement de l'Agence. Il n'est pas prévu de travaux sur ce financement en 2019.

- Pour le programme OMIDELTA, le taux de décaissement est de 34,11%. Il s'agit essentiellement des dépenses relatives aux prestations des maîtres d'œuvre pour les études de faisabilité mais aussi l'élaboration des normes, dimensionnement et des APS. Les dépenses concernent aussi les avances de démarrage payées dans le cadre des avenants pour la réalisation de 112 forages et 62 essais de pompage.

L'analyse suivant la répartition des fonds révèle que **73,40%** des décaissements ont été opérés sur les ressources extérieures (PEPRAU, AQUA-VIE et OMIDELTA) tandis que **26,60%** des dépenses sont faites sur les ressources du budget national (PASAEP 24 et Fonctionnement).

Une analyse comparative par rapport aux prévisions par source de financement révèle que **43,52%** des ressources extérieures ont été consommées au titre des prévisions budgétaires en 2019. Sur le budget national, seulement **19,34%** des ressources prévues ont été réellement décaissées.

Cette contreperformance financière est en étroite relation avec le faible niveau de réalisation physique des activités notamment le retard dans le démarrage des études préalables aux investissements dans l'Approvisionnement en Eau Potable et par conséquent l'attribution et le démarrage des travaux. Ceux-ci ayant une forte incidence de décaissement. Il est donc plus que jamais impérieux, que dans une approche programmatique rigoureuse, les décisions soient prises, mieux suivies afin de faciliter l'atteinte des objectifs fixés par le Gouvernement dans le cadre du programme **Projet 43 : Donner accès à l'eau potable à l'ensemble de la population rurale à l'horizon 2021.**

III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PASSATION DES MARCHES

La quasi-totalité des activités de l'Agence nécessitent le recours préalable à la passation de marchés. Il s'ensuit que le volet de la passation des marchés a une incidence majeure sur les flux de décaissement et globalement de la performance des activités prévues au PTAB.

L'ensemble des marchés passés se fait sous la supervision de la Personne Responsables des Marchés Publics de l'Agence et avec l'assistance du Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics et des Commissions ad'hoc de passation des marchés (Art. 10 à 12 de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 et Décret n°2018-226 du 13 juin 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la PRMP et de la CPMP). Les marchés sont passés conformément au Code des Marchés Publics en République du Bénin, à ses décrets d'application et aux Directives des Bailleurs de fonds (pour les marchés sur financement extérieur).

Au plan organisationnel, la passation des marchés s'organise ainsi qu'il suit :

- au niveau des Coordinations des projets. En particulier, la passation des marchés du projet PEPRAU se fait en lien avec la Personne Responsable des Marchés Publics, les marchés de fournitures, de services autres que les services de Consultants et de travaux financés par le crédit sont prévus pour être passés conformément aux procédures spécifiées dans les « Directives Passation des Marchés Financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA » publiées par la Banque en janvier 2011 modifiées en juillet 2014. Par contre, les marchés de consultants sont prévus pour être passés conformément aux « Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale » publiées par la Banque en janvier 2011 modifiées en juillet 2014 ;
- au niveau de la Direction de Passation des Marchés/Personne Responsable des Marchés Publics, pour les marchés sur financement national ou des autres projets qu'abrite l'Agence, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et ses décrets d'application.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des marchés prévus initialement au PPM de l'année 2019.

Tableau 6: Répartition des marchés prévus au Plan de Passation des marchés actualisés de l'ANAEPMR en 2019

PROJET	TRAVAUX	SERVICES DE CONSULTANTS	BIENS ET SERVICES	DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC	TOTAL
AQUA-VIE		5	7	1	13
EXIMBANK INDE	1				1
OMIDELTA	1	4	8		13
PEPEC	1	1			2
PEPRAU	2	4	1		7
TOTAL	5	14	16	1	36

Source : ANAEPMR

Le plan de passation des marchés actualisé de l'Agence comporte 36 marchés en début d'année pour un coût global de 87.911.236.042 francs CFA.

- Les marchés de prestations intellectuelles représentent 38,88% des marchés prévus au plan de passation de marchés pour une consommation de 5,32% des ressources prévues. Ces marchés absorbent du temps mais ne sont pas source de décaissements importants,
- Les marchés de travaux représentent 13,83% des marchés prévus au PPM et permettent de consommer 92,53% des ressources prévues au PPM. Les marchés de travaux ont une grande incidence sur les performances globales de l'ANAEPMR,
- Les marchés d'acquisition et de biens services font 44,44% des marchés prévus pour une consommation prévisionnelle de ressources de 2,15%,
- Le PPM de l'ANAEPMR comportait un seul marché de délégation de service public notamment l'affermage régional en milieu rural. Ce processus sans incidence financière devrait s'achever à la fin du mois de novembre 2020.

Au 31 décembre 2019, le taux de passation des marchés est de 66,66% (24 marchés attribués sur 36 marchés prévus). Ce taux de passation des marchés n'intègre pas les avenants faits à plusieurs contrats pour diverses raisons. Globalement, le processus de passation des marchés a démarré pour 91,66% des marchés prévus au PPM. Il faut souligner que plusieurs marchés ont été annulés en cours de processus parce que leur objet était devenu caduque. C'est le cas de l'audit du programme OMIDELTA où le recrutement d'un auditeur externe pour l'audit des comptes a été annulé pour une préférence d'un audit de l'Inspection Générale des Finances, source de renforcement des capacités des corps de contrôle de l'Etat.

Tableau 7: Etat d'avancement de la passation des marchés

N°	Projets	Source de financement	Montant prévisionnel d'engagement	Montant engagés	Taux d'engagement	Marchés prévus au PPM	Marchés attribués en 2019	Taux
1	PEPRAU	Don 5931 BJ	34 437 797 300	9 056 077 601	26,3%	7	6	85,57%
2	AQUA-VIE	Don 3160 BJ	3 814 008 725	6 351 557 401	166,53%	13	11	84,46%
		Crédit 6237 BJ						
3	PASAEP (24 AEV)	BUDGET NATIONAL	-	238 750 009		-	-	0,00%
4	PASAEP (44 AEV)	BUDGET NATIONAL				-		0,00%
		BIDC						
5	OMIDELTA	ROYAUME DES PAYS-BAS	25 756 703 017	3 382 087 766	13,13%	13	6	46,15%
6	PROJET 69 VILLAGES	EXIMBANK INDE	19 905 000 000	-		1	-	0,00%
7	AEP POUR ECOLES A CANTINE	BUDGET NATIONAL	4 200 000 000			2		0,00%
TOTAL			81 345 562 000	19 028 472 777	21,64%	36	24	66,67%

Source : ANAEPMR

Le taux de passation des marchés est de **66,67%** pour 21,64% des ressources prévisionnelles envisagées. Ceci est essentiellement dû au fait qu'un seul marché de travaux a été attribué. Il s'agit de la STBV Est. Le marché pour la réalisation de 47 AEV, d'un montant de 26 milliards de francs CFA, a été attribué à TECHNOFAB ENGINEERING avec l'avis de non objection du Bailleur. Mais le contrat n'a pu être signé pour les raisons relatives à l'incapacité financière de l'entreprise indienne entre la notification définitive et la signature du contrat. Globalement, sur cinq (05) marchés de travaux prévus au titre de l'année, un seul marché a été attribué. Les marchés relatifs aux travaux d'AEP sur le PEPRAU et le programme OMIDELTA ont été publiés. Les attributions seront faites au premier trimestre de l'année 2020. Le délai long des études a été un frein au démarrage de la procédure de passation des marchés initialement envisagée.

Les avenants ont été faits aux quatre (04) entreprises en charge de l'exécution des 24 AEV pour les études d'implantation sur le budget national mais aussi pour la réalisation de 112 nouveaux forages à gros débits et 62 essais de pompage sur le financement de OMIDELTA.

Aucun marché de travaux d'AEP n'a été attribué en 2019 conformément aux prévisions du PPM en raison des retards observés dans la finalisation des études mais aussi les longs échanges autour des options technologiques choisies pour accélérer la desserte.

IV. DIFFICULTES RENCONTREES

La principale difficulté rencontrée par l'Agence est le non aboutissement du processus de sélection des entreprises pour la réalisation des 47 AEV sur le financement de EXIMBANK INDE. Alors que la procédure est allée à son terme et que les contrats ont été attribués pour un montant de plus de 26 milliards de francs CFA depuis le mois de mai 2019, la suite du processus a été interrompue du fait que le Bailleur a déclaré l'entreprise indienne adjudicataire, financièrement incapable d'exécuter le marché. Cet arrêt indépendant de la volonté de l'ANAEPMR a porté de graves préjudices aux ambitions affichées au cours de l'année 2019. L'Agence espérait porter à 71 le nombre de chantiers d'AEP ouverts sur le programme de base de 166 SAEP soit un taux de démarrage des chantiers d'AEP de 42,77%.

Outre l'infructuosité de ce processus, la seconde grande difficulté a été le retard dans la finalisation des études, des APD et des DAO pour la réalisation des SAEPmV des tranches 1 et 2 du PDAEP. Les rapports finaux de 17 APD (sur 21) ont été rendus disponibles en septembre 2019 pour la tranche 1 et seulement 09 rapports finaux (sur 34) ont été rendus disponibles en ce qui concerne la tranche 2 du PDAEP.

La troisième source de difficulté est relative aux insuffisances observées dans le fonctionnement du LRCQE pouvant entraîner la suspension du financement alors que les APD sont disponibles depuis novembre 2018. Cette lourdeur administrative a été préjudiciable à la performance globale de l'Agence même si le PEPRAU semble s'être exécuté à des niveaux jugés satisfaisants.

V. PERSPECTIVES

Au regard des expériences acquises au cours des trois (03) premières années de mise en œuvre des activités de l'Agence, la prudence est de mise dans la programmation des activités. Au cours de l'année 2020, l'Agence focalisera ses énergies sur les activités ayant une forte probabilité d'impacter sa performance globale. Ainsi, les principaux extrants attendus sont :

1. la réception des travaux des 24 AEV financés intégralement sur le budget national,
2. la poursuite et l'achèvement des travaux de la STBV à Sèmé-Podji,
3. le démarrage des travaux des 16 premiers SAEPmV sur le financement du PEPRAU
4. le démarrage de 09 SAEPmV sur le financement des programmes OMIDELTA et AQUA-VIE,
5. le démarrage des travaux relatifs à la fourniture et la pose des Postes d'Eau Autonome dans les écoles à cantine,
6. le démarrage des travaux liés de la première phase des 19 SAEPmV correspondant à l'accord de prêt et au financement disponible sur 40 SAEPmV,
7. les travaux de forage à gros débit liés à un programme intermédiaire dit « **Programme Equité** »,
8. la sélection des futurs fermiers régionaux.

Le niveau de mobilisation des ressources en eau, l'état d'avancement des APD et les délais de passation des marchés nous invitent à observer une grande prudence quant à la programmation du démarrage de nouveaux chantiers en 2020. A minima, il est attendu l'ouverture de 25 chantiers additionnels portant à 29,51% les SAEP du programme d'urgence réalisés ou en exécution au 31 décembre 2020.

Si les conditionnalités du Bailleur sont levées, il pourrait être envisagé l'attribution du marché relatif à la construction du Laboratoire National de Référence pour le Contrôle de la Qualité de l'Eau avant la fin de l'année 2020.

CONCLUSION

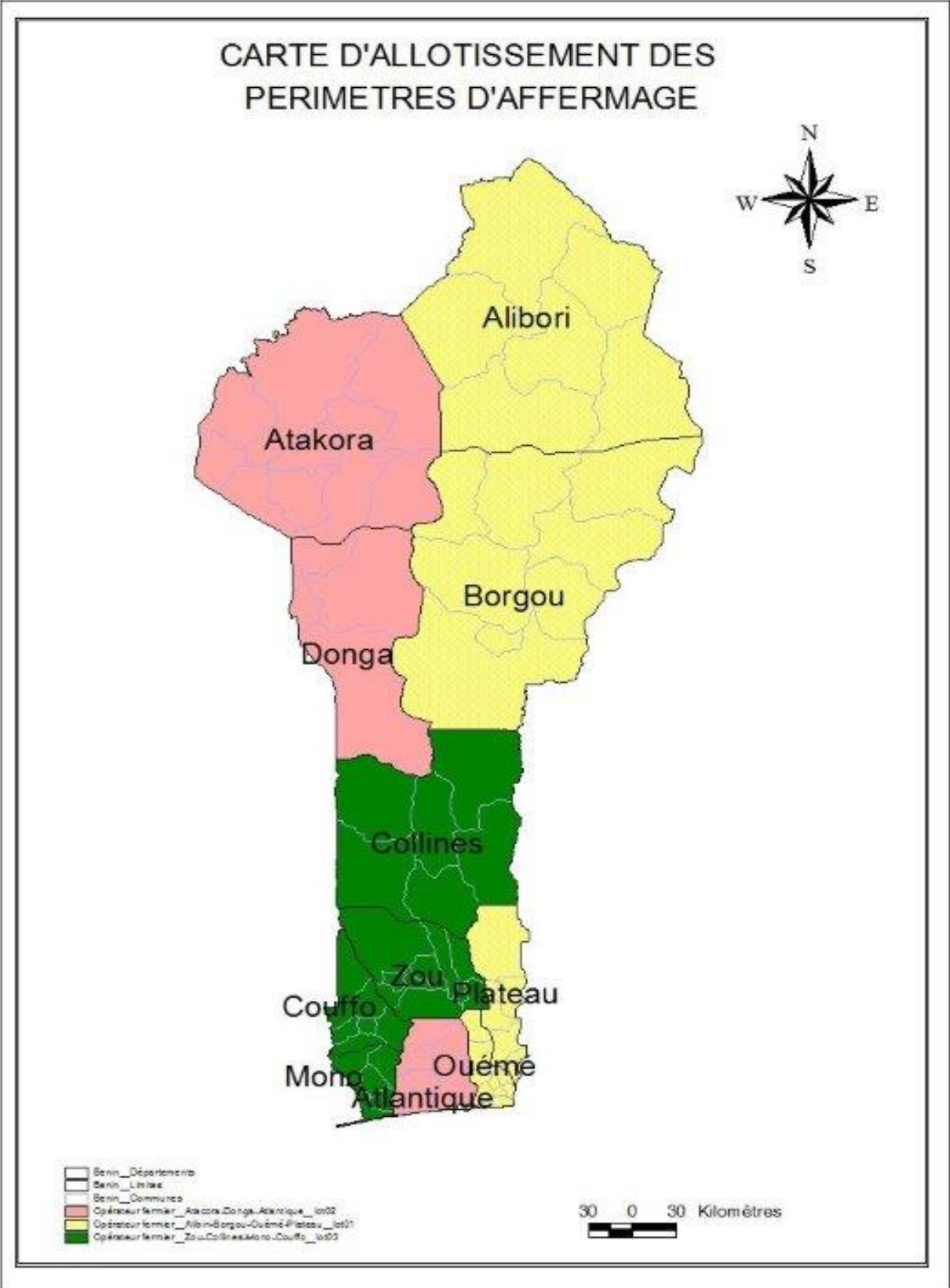
L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) a démarré ses activités réellement en 2018. Le diagnostic initialement établi a révélé plusieurs insuffisances et les études disponibles étaient de mauvaise qualité. En 2019, en continuité du diagnostic établi en 2018, l'Agence a poursuivi la conceptualisation du programme d'investissement pour la desserte universelle. A cet effet, elle a priorisé le développement d'outils et de normes pour assurer la desserte mais aussi la qualité de l'offre de service public de l'eau potable en milieu rural.

Le lancement des premiers appels d'offres internationaux en ce dernier trimestre de l'année 2019, laisse entrevoir une phase pilote avec beaucoup de succès. En 2020, il est attendu, la réalisation et la mise en service de 24 AEV pour desservir environ 223.552 personnes additionnelles en eau potable.

Dans sa stratégie d'intervention, l'Agence envisage confier des travaux de réhabilitation aux opérateurs dès leur prise de fonction attendue en novembre 2020. Vraisemblablement, les premières réhabilitations n'interviendront qu'à partir de l'année 2021.

ANNEXES

ANNEXE 1 : CARTE DES PERIMETRES D'AFFERMAGE



ANNEXE 2 : CADRE DE RESULTATS DU PEPRAU

N°	Nom	Unité de mesure	Valeur de référence	Valeur Finale (2022)	Valeur réalisée	Commentaire
1	Personnes additionnelles bénéficiant d'accès aux services d'eau potable en milieu rural	Nombre	0	196,000	NA	La mesure de cet indicateur est possible à partir de 2021
	Y compris milieu rural	Nombre	0	196,000	NA	La mesure de cet indicateur est possible à partir de 2021
	Y compris de femmes	Nombre	0	98,000	NA	La mesure de cet indicateur est possible à partir de 2021
2	Volume mensuel de boues de vidange reçus à la STBV	Mètre cube	0	5,140	NA	La mesure de cet indicateur est possible à partir de 2021
3	Nouveau cadre institutionnel et contractuel du sous-secteur de l'hydraulique urbaine défini	Oui/Non	Non	Oui	Oui	Les études préalables sont achevées. Le nouveau cadre est adopté par le Gouvernement (confère compte rendu du Conseil de Ministres). La délégation de gestion est le mode retenu
4	Modalités d'exploitation de la STBV définies et opérationnelles	Oui/Non	Non	Oui	Non	Les travaux sont toujours en discussion dans la perspective d'un séminaire gouvernemental qui tranchera
Composante 1: Accroître l'accès aux services d'approvisionnement en eau						
5	Nouveaux branchements particuliers construits dans le cadre du Projet (qui fonctionnent)	Nombre	0	4,000	NA	La mesure de cet indicateur est possible à partir de 2021
6	Nouvelles bornes-fontaines construites dans le cadre du Projet (qui fonctionnent)	Nombre	0	400	NA	La mesure de cet indicateur est possible à partir de 2021
7	Systemes d'alimentation en eau potable en milieu rural incorporés dans une plateforme de services de gestion digitalisée pour la maîtrise du patrimoine et de suivi de l'exploitation des opérateurs régionaux	Nombre	150	580	649	649 Systemes AEP sont inventoriés sur la plateforme mWater
8	Inventaire des associations de consommateurs d'eau Potable (ACEP) achevé	Oui/Non	Non	Oui	Non	Le rapport sur l'état des lieux a été déposé par le Consultant et en instance de validation. Les activités retenues dans le PEPRAU se focaliseront uniquement sur l'état des lieux.

N°	Nom	Unité de mesure	Valeur de référence	Valeur Finale (2022)	Valeur réalisée	Commentaire
9	Audit organisationnel et institutionnel de la DG-Eau et des services de l'eau déconcentrés approuvé	Oui/Non	Non	Oui	Oui	Le rapport final a été approuvé par le Comité des Réformes. L'application des mesures retenues est en cours. Le Gouvernement du Bénin a modifié récemment le décret portant structure type des ministères. Les ministères ont été instruits à l'actualisation des décrets portant Organisation, Attributions et Fonctionnement. Celui de la DGEau devrait être actualisé au terme de cette procédure.
10	Réclamations enregistrées liées à la mise en œuvre du Projet résolues	Pourcentage	0%	80%	0%	Les activités opérationnelles n'ont pas encore démarré. Toutefois, les dispositions sont prises pour la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes. Les riverains de la Station de Traitement des Boues de Vidange (STBV) ont été déjà formés. C'est le seul chantier dont les travaux ont été lancés le 03 octobre 2019. A date, l'entreprise déploie les équipements et prépare son dossier d'exécution.
Composante 2: Améliorer la gestion des boues de vidanges						
11	Stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu urbain approuvée	Oui/Non	Non	Oui	Oui	La stratégie est achevée et validée. Toutefois, il n'est pas encore introduit en Conseil des ministres pour approbation. Le Gouvernement du Bénin a modifié récemment le décret portant structure type des ministères. Les ministères ont été instruits à l'actualisation des décrets portant Organisation, Attributions et Fonctionnement. Le Ministère de la Santé va actualiser son décret AOF qui impactera sûrement les Stratégies de promotion de l'hygiène et de l'Assainissement à soumettre à l'approbation du Conseil des Ministres
12	Unité chargée de structurer la filière de gestion des boues de vidange et de contrôler les entreprises privées de transport des boues de vidange au sein du MCVDD opérationnelle	Oui/Non	Non	Oui	Oui	Une unité a été mise en place par le MCVDD. Elle a soumis un plan d'actions qui a reçu la non objection de la Banque mondiale.

NB : en vert, les indicateurs dont la valeur cible est atteinte.

ANNEXE 3 : CALENDRIER PREVISIONNEL DE RECRUTEMENT DES FUTURS OPERATEURS REGIONAUX

N°	Principales étapes	Période	Durée
01	Création de la commission ad hoc d'appel d'offres pour la sélection des opérateurs régionaux	08 mai 2019	Réalisée
02	Conférences préalables (journée) d'informations à l'attention des opérateurs régionaux potentiels en collaboration avec APIEX et élaboration du rapport de la conférence. Tenue de la journée d'informations le 14 juin 2019	10 au 14 juin 2019	Réalisée
03	Transmission du DPQ à la DNCMP par la commission ad hoc d'appel d'offres et approbation	29 mai au 02 juillet 2019	Réalisé
04	Lancement du DPQ	03 juillet 2019	Réalisé
05	Lancement des travaux de la mission de la Task -Force	11 au 14 juin 2019	Réalisé
06	Elaboration et livraison des documents de transaction : DAO, contrats d'affermage, contrats de performances, modèles financiers par zone d'affermage et global pour le sous-secteur, inventaires des immobilisations, programmes d'investissement consolidé du sous-secteur (mission de la Task-Force) par zone d'affermage suivant rapport de démarrage de l'expert technique, 4 mois à partir du démarrage de la mission le 7 mai 2019	7 mai au 20 novembre 2019	6.5 mois
07	Remise des offres de préqualification des opérateurs régionaux	26 septembre 2019 Prorogation de délai	60 jours ouvrables
08	Analyse des offres de préqualification par la Commission ad hoc d'appel d'offres y compris élaboration du rapport, validation par la commission ad hoc	26 septembre 9 octobre 2019	14 jours
09	Transmission de la liste des opérateurs pré qualifiés par la commission ad hoc d'appel d'offres et approbation de la DNCMP	10 au 16 octobre 2019	05 jours ouvrables
10	Notification de la préqualification aux candidats préqualifiés	6 décembre 2019	Réalisée
11	Finalisation du DAO par l'ANAEMPR et la commission ad hoc d'appel d'offres pour la sélection des opérateurs régionaux en vue la gestion par affermage du service public de production, de transport et de distribution d'eau potable en milieu rural	A partir du 03 janvier 2020	En cours
12	Transmission et validation des documents des transactions à la DNCMP par la commission ad hoc d'appel d'offres : DAO, contrats d'affermage, de performance	14 janvier 2020	7 jours ouvrables
13	Remise du DAO aux firmes préqualifiées et dépôt des offres techniques et financière en une seule étape, organisation de la visite des sites, conférence de clarification, élaboration du mémorandum d'informations	15 janvier au 7 avril 2020	60 jours ouvrables
14	Analyse des propositions techniques par la commission ad hoc d'appel d'offres, élaboration du mémorandum d'informations à l'attention des candidats qualifiés, finalisation des documents de transaction	7 au 20 avril 2020	15 jours

N°	Principales étapes	Période	Durée
15	Approbation du rapport d'analyse des offres techniques des candidats par la CAPPP et la DNCMP	21 avril au 8 mai 2020	15 jours ouvrables
	Notification aux firmes des résultats de l'analyse des offres techniques	11 au 29 mai 2020	15 jours ouvrables
16	Analyse des offres financières (prix exploitant, marchés des travaux) des candidats qualifiés par la commission ad hoc d'appel d'offres et adjudication provisoire par la commission ad hoc d'appel d'offres	1 ^e au 15 juin 2020	15 jours
17	Transmissions du rapport d'analyse par la commission ad hoc d'appel d'offres et avis de la Cellule d'Appui au Partenariat Public Privé (CAPPP)	16 au 23 juin 2020	8 jours
18	Transmissions du rapport d'analyse par la commission ad hoc d'appel d'offres et approbation par la DNCMP	24 juin au 3 juillet 2020	8 jours ouvrables
19	Transmission à l'Autorité déléguée au CAPPP pour avis et au conseil des Ministre sur la base de la note de communication, pour approbation	4 juillet au 3 août 2020	Un mois
20	Notification provisoire aux candidats et publication avec possibilité de recours	4 au 24 août 2020	15 jours ouvrables
21	Mise en forme des contrats d'affermage et négociations finales du contrat d'affermage et du marché des travaux	25 août au 14 septembre 2020	15 jours ouvrables
22	Signature des contrats d'affermage et des marchés des travaux	15 septembre 2020	1 jour
23	Création des sociétés, mobilisations des fermiers et prise de service des 3 opérateurs régionaux	1 ^{er} novembre 2020	